

OFFICE NOTARIAL

15, RUE LOUIS BLANC - B.P. 57 - 45502 GIEN CEDEX
TELEPHONE : 02 38 29 59 49
Adresse E-mail : etude@chesnoy-laurent-lemitre-gien.notaires.fr

David **CHESNOY**
Laetitia **LAURENT**
Alexandre **LEMITRE**

NOTAIRES ASSOCIES

BUREAUX ANNEXES :

45250 BRIARE
1 RUE DES GRANDS JARDINS - ☎ : 02 38 37 00 08

45360 CHATILLON-SUR-LOIRE
11, RUE L'HÔTEL DE VILLE - ☎ : 02 38 29 59 49

45720 COULLONS
11, RUE DE LA GARE - ☎ : 02 38 36 12 17

VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER BATI OU NON BATI Pièces à fournir

Mise à jour en date du 1^{er} avril 2025

Par le VENDEUR et l'ACQUEREUR

- La copie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité, titre de séjour) en cours de validité et/ou copie de votre livret de famille
- La copie de votre contrat de mariage et/ou acte emportant changement de régime matrimonial (si tel est le cas)
- La copie de votre contrat de pacs et la déclaration faite au tribunal d'instance (si tel est le cas)
- Adresse, profession, numéros de téléphone (fixe et/ou portable) ainsi que votre adresse électronique

Du côté du VENDEUR

- Votre titre de propriété (acte d'acquisition)
- Les titres de propriété antérieurs si vous en disposez
- Le dernier avis de taxes foncières
- Tableau d'amortissement du prêt en cours de remboursement et les coordonnées de la banque (numéro de prêt et agence bancaire)
- Assurance souscrite pour l'immeuble et les équipements
- Si le bien vendu est loué, une copie du bail en cours
- Si bien vendu a déjà été loué, le dernier bail et la copie de la lettre congé du dernier locataire

- Le dossier administratif de construction de l'immeuble et/ou tout agrandissement : permis de construction, déclaration d'achèvement des travaux, procès-verbal de réception des travaux, certificat de conformité et assurance dommage-ouvrage
- La liste des travaux effectués depuis moins de 10 ans et moins de 5 ans relatifs à l'immeuble (remettre les factures des entreprises et des matériaux faisant ressortir la TVA, le contrat d'assurance dommage)
- La liste des travaux effectués par le vendeur lui-même

- Dans un lotissement, les coordonnées de l'association syndicale du lotissement
- Le cahier des charges et les statuts de l'association gestionnaire
- La copie des trois derniers procès-verbaux de l'association et des autorisations sollicitées et obtenues (ex : pour faire réaliser des travaux)

- Dans une copropriété, les coordonnées du syndic de copropriété
- Le règlement de copropriété et état descriptif de division
- La copie des trois derniers procès-verbaux d'assemblée

- Le dossier de diagnostics techniques comprenant notamment :
 - Diagnostic amiante
 - Diagnostic plomb
 - Etat parasitaire (suivant région)
 - Etat des risques naturels et technologiques
 - Diagnostic de performance énergétique
 - Audit énergétique (si besoin selon la classification du DPE)
 - Diagnostic gaz
 - Diagnostic électricité
 - Certificat d'assainissement (si raccordement au tout à l'égout ou fosse septique)
 - Attestations de compétence et d'assurance du ou des diagnostiqueurs

- Pour un terrain situé en zone constructible, l'étude géotechnique du terrain

- Le logement est-il équipé des éléments suivants, savoir :
 - détecteur de fumée
 - récupérateur d'eau pluviale
 - cheminée/poêle (si oui, date du dernier ramonage et joindre une copie de la facture)
 - climatisation, pompe à chaleur réversible
 - citerne gaz
 - cuve à fuel
 - cuve enterrée
 - système de chauffage (gaz, électrique... ; date de la mise en service ou date de la dernière révision et joindre une copie de la facture)
 - piscine
 - panneaux photovoltaïques

- Le montant du prix de vente sur lequel vous vous êtes entendus

Du côté de l'ACQUEREUR

- Modalités de financement : Avec ou sans emprunt bancaire (joindre une simulation d'emprunt)
- Prévoir un chèque de 150,00 € pour acompte de provision sur frais